



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER
RELATIVE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2021**

Je soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office :

- ✓ **QUE** le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 2021 décrétant l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) et ses équipements et autorisant un emprunt de quatre cent trente-deux mille dollars (432 000 \$) nécessaire à cette fin, est de 12 358;
- ✓ **QUE** le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 247;
- ✓ **QUE** le nombre de demande reçue est de 0.

Je déclare :

- ✓ **QUE** le règlement d'emprunt numéro 2021 décrétant l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) et ses équipements et autorisant un emprunt de quatre cent trente-deux mille dollars (432 000 \$) nécessaire à cette fin, est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 29^e jour de septembre de l'an deux mille vingt.

Guillaume Laurin-Taillefer
Greffier
greffe@st-colomban.qc.ca